

Toulouse, le 5 avril 2013
DCT/DA//Geipan

COMPTE RENDU D'ENQUÊTE

DECAZEVILLE (12) 21.05.2008

CAS D'OBSERVATION

1 – CONTEXTE

Le 23 mai 2008, le témoin est allé à la gendarmerie de Decazeville rapporter par procès-verbal une observation étrange faite depuis son domicile dans la nuit du 21 au 22 mai de 23h30 à 0h20.

Devant l'étrangeté du cas, le GEIPAN a mandaté des enquêteurs (Intervenants de Premier Niveau) qui se sont rendus sur place le 4 juillet, et ont pu prendre auprès du témoin une copie de la vidéo du phénomène.

Le 31 juillet, le GEIPAN a reçu un questionnaire rempli par le témoin.

2- DESCRIPTION DU CAS

Récit du témoin (extraits)

« Alors que j'étais allongé sur mon lit face à la fenêtre, je regardais la télé et j'ai observé durant de longues minutes une lumière qui se trouvait au-dessus des collines. Je n'y ai pas prêté attention au début et c'est après un long moment que je me suis décidé à prendre mes jumelles pour observer la lumière, car ce que j'observais me paraissait étrange.

La lumière était bien plus grosse qu'une étoile ou une planète.

Dans mes jumelles j'ai vu ce qui me semblait être un objet qui se comportait d'une drôle de façon. C'est alors que j'ai décidé de prendre ma caméra qui avait un zoom plus important que mes jumelles.

De l'objet lumineux c'est détaché jusqu'à 5 lumières plus petites on en voit 4 sur le film.[...]

Cette lumière se trouvait au-dessus des 2 collines dans l'intersection formée par le croisement des lignes de faîtes. Trois doigts au-dessus de ce croisement.

A un moment l'objet s'est déplacé sur la droite et il est ensuite revenu à sa position initiale. »

3- DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE

3.1 Compte rendu de la visite des enquêteurs (extrait du rapport des IPN)

La photo, ci-dessus, est prise depuis l'emplacement de la télévision. A droite côté sud se trouve la porte fenêtre qui donne sur un balcon. La vue sur le paysage est dégagée et donne sur la vallée et les collines.

Vue de la porte fenêtre :



Le sud est caché par le montant de la porte. La rambarde du balcon est fixée sur le mur de la maison à droite. Ce mur cache le lieu de l'observation.

Lors de son récit le témoin s'est exprimé de façon cohérente et précise. Il a une bonne connaissance en astronomie ce qui lui fait dire qu'il ne pouvait pas confondre ce qu'il voyait avec un astre. Il se pose beaucoup de questions car il n'arrive pas à identifier son observation.

Au moment où le témoin a vu pour la première fois le phénomène il venait de se coucher, pour regarder la télévision, et son regard a été attiré par cette lumière dans le ciel qu'il a pris tout d'abord pour un avion. C'est au bout d'un long moment qu'il s'est décidé à y prêter plus d'attention.

Voici le paysage face à sa maison, avec dans le cercle l'emplacement de l'objet :



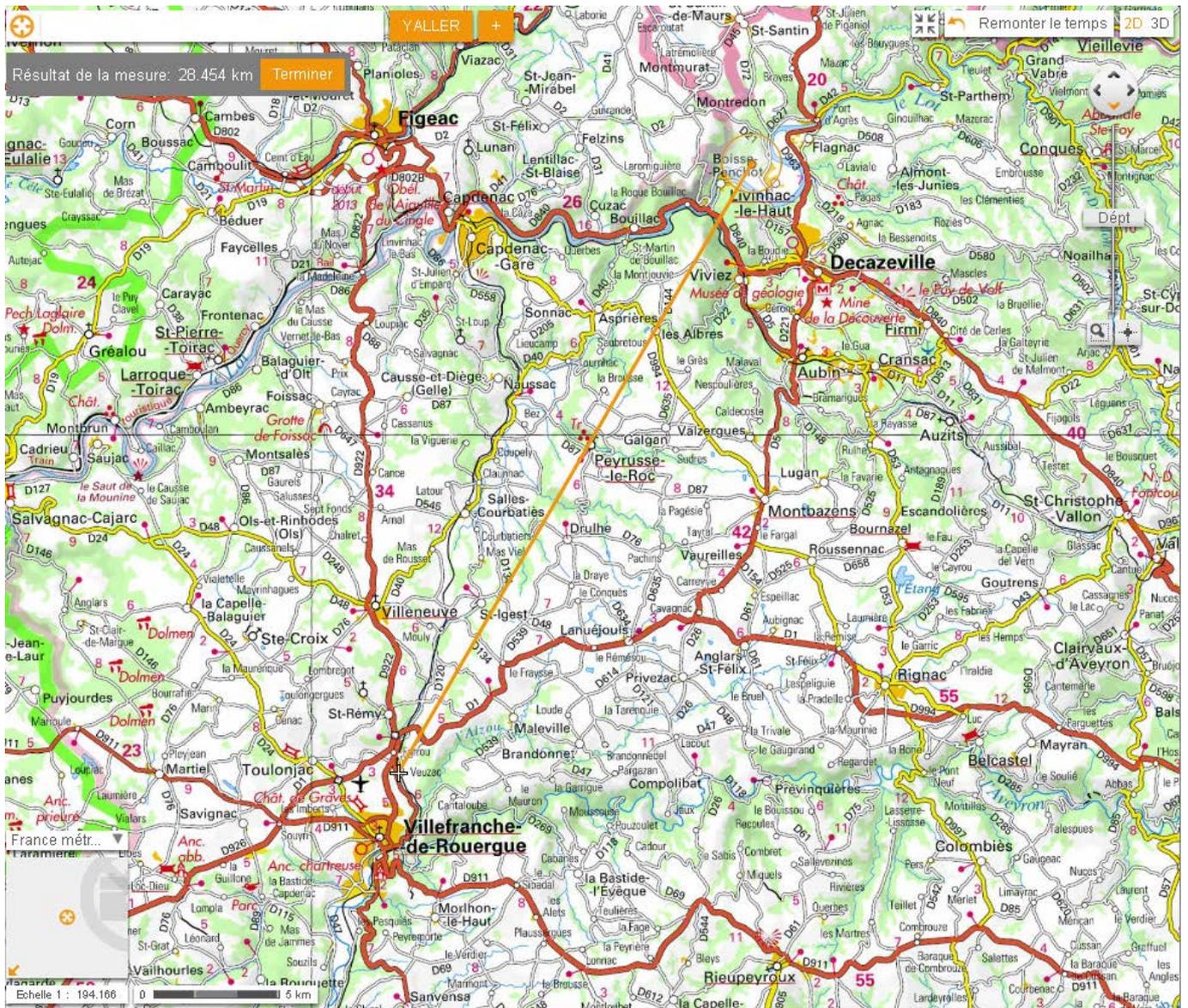
Nous pouvons observer sur la colline du centre, un groupe de bâtiments et le relais TV à leur gauche. Dans le film nous pouvons voir que le témoin fait plusieurs zooms arrière et nous pouvons apercevoir les lumières du groupe de maison situées au centre de la photo au milieu des arbres. Ces zooms sont exécutés pour rééquilibrer la netteté que la caméra perdait.

Voici la direction de l'observation par rapport à la maison.



Le cap est à 210 ou 212. 220 étant Sud/Ouest.

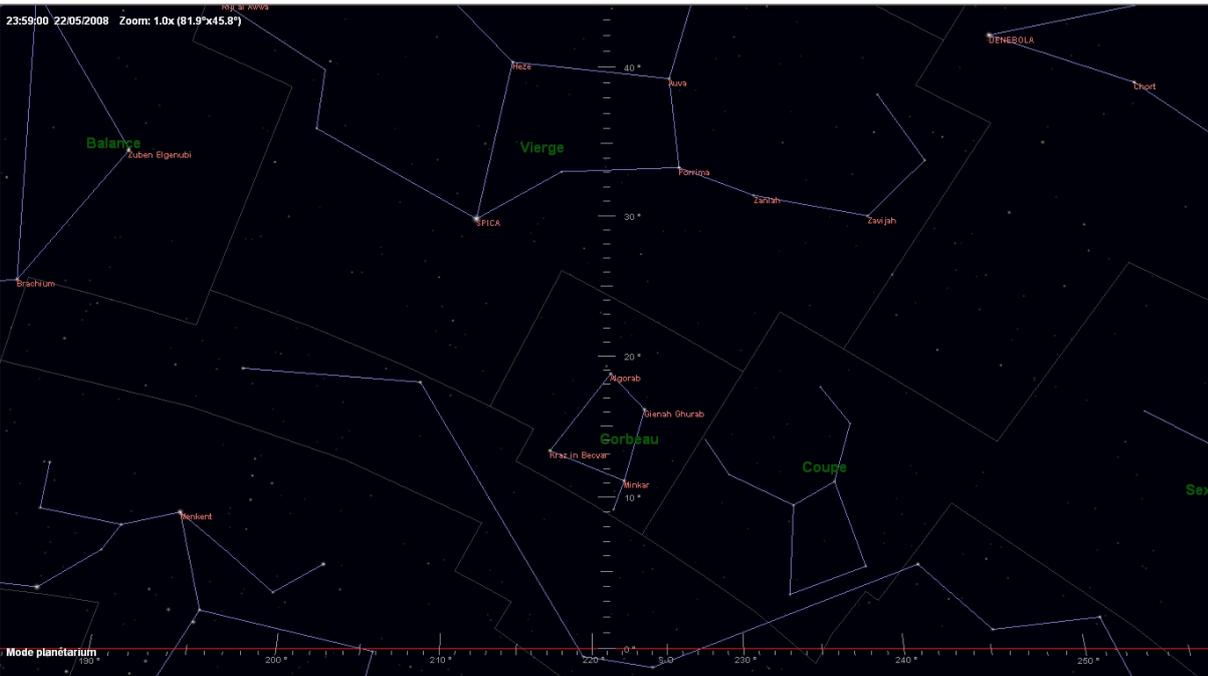
Voici le plan Geoportail avec l'indication de la direction d'observation depuis les environs de Decazeville et la distance à Villefranche de Rouergue (28 km).



L'état du ciel au moment de l'observation était le suivant :

- Pas de planète visible, pas le Lune.

Ci-dessous, une carte du ciel dans la direction de l'observation et aux heures de celles-ci :



Cela confirme qu'il ne s'agissait pas d'un astre.

Nous avons recherché les différents aéroports de la région. Il en existe un près de Rodez, et à Brive. Il y a aussi plusieurs aéroclubs, en particulier près de Villefranche de Rouergue, mais il n'y a pas de décollage ou atterrissage de nuit.

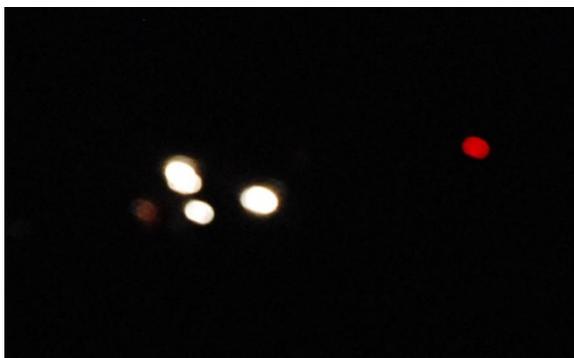
3.2 Analyse de la vidéo

La vidéo dure 5 minutes 28 secondes (5 :28). On y voit, aux temps indiqués :

- 0 :45 Apparition du point lumineux, en champ large, avec des lumières fixes dans le paysage. Suit une phase de défocalisation et refocalisation (tache plus ou moins floue) due à la tentative de mise au point du caméscope
- 0 :50 On voit un point lumineux net. Suit une phase de défocalisation et refocalisation
- 1.03 On voit un point lumineux net. Suit une phase de défocalisation et refocalisation
- 1.26 On voit un point lumineux net, mais de forme ovale. Suit une phase de défocalisation et refocalisation
- 1 :46 On voit 3 points lumineux nets. Suit une phase de défocalisation et refocalisation
- 2 :07 On voit 4 points lumineux nets : un gros et 3 petits autour
- 2 :29 On voit 4 points lumineux nets : un gros et 3 petits autour
- 2 :49 On voit 4 points lumineux nets : un gros et 3 petits autour
- 2 :56 On voit 4 points lumineux nets : un gros et 3 petits autour, le tout de plus en plus gros
- 4.02 On voit 4 points lumineux nets : un gros et 3 petits alignés
- 4 :26 à 4 : 55 : On voit 4 points lumineux nets : un gros et 3 petits alignés dont un clignotant brièvement 2 fois par seconde : voir ci-dessous



Cette vidéo évoque nettement un avion vu de face, volant à basse altitude, avec ses phares d'atterrissage allumés (feu central + feux en bout d'ailes): au début, comme l'avion est loin, ils apparaissent confondus, au fur et à mesure du rapprochement de l'avion, on peut les identifier séparément, puis apercevoir les feux à éclats anticollision.



On peut comparer avec la photo ci-dessus qui est une photo d'avion à basse altitude. Le point rouge à droite de l'image, visible sur les deux photos ci-dessus, correspond au feu de position gauche de l'avion, rouge.

Voir aussi l'analyse détaillée de la vidéo en document joint.

4- HYPOTHESES ENVISAGEES

Si on considère que l'hypothétique avion était à 30 km au début de l'observation (la limite visuelle pour voir un avion en face, phares allumés est de l'ordre de 40 km), et qu'il était à 4 km à la fin, ceci fait une distance de 26 km parcourue en 4 mn, soit une vitesse de 390 km/h, tout à fait compatible avec un avion volant à basse altitude.

La question qui vient ensuite est l'origine et la mission de cet avion volant loin de tout aéroport important ; on peut penser à un exercice militaire avec un gros avion de transport de matériel. Le GEIPAN a consulté en avril 2013 l'Armée de l'Air pour évaluer cette hypothèse ; la réponse a été la suivante :

« La zone comprise entre Decazeville et Villefranche de Rouergue est en partie incluse dans la TSA43, zone d'entraînement basse et moyenne altitude (du sol au FL 195) pour les chasseurs et les avions de transport tactique type C160 Transall et C130 Hercules, et activable H24 avec court préavis pour entraînement ou exercice.

Nous pouvons donc parfaitement envisager un Transall ayant effectué une mission d'entraînement à l'aérolargage de nuit. »

Etant donné la date tardive de cette dernière information, le GEIPAN n'a pu obtenir de certitude sur cette mission d'entraînement.

Le fait que le témoin n'ait rien entendu n'est pas étonnant, d'une part, on n'entend que très peu un avion à 5 km vu de face, d'autre part, le bruit de la télévision couvrait tout bruit léger.

Mais cette vidéo, assez caractéristique d'un avion, ne couvre que 5 minutes d'une observation déclarée comme durant 50 minutes. Le témoin décrit une séquence de deux observations comme celle-ci, séparées de 5 minutes, au même endroit dans le ciel ; ce qui ne fait que 15 minutes au total, et non 50 : le témoignage s'avère inconsistant sur ce point.

5- CONCLUSION

Du fait que la vidéo laisse peu de doute sur l'objet observé : un avion se rapprochant, vu de face, tous feux allumés, et que cette zone est susceptible d'être une zone d'entraînement pour les avions de transport tactique,

le GEIPAN classe ce cas « B » observation probable d'avions militaires en exercice.

On notera toutefois que la durée de 50 minutes de l'observation n'est pas cohérente avec la séquence décrite par le témoin : soit le témoin a vu plus de deux passages d'avions, ce qui reste cohérent avec l'hypothèse posée, soit il a mal évalué le temps total de l'observation.

ANNEXES

- 1- Vidéo prise par le témoin.
- 2- Analyse détaillée de la vidéo.